dépenses. La lecture de ces deux rapports a excité de vifs mouvemens d'approbation ou de blâme.

M. Grevy a conclu au rejet non seulement de la proposition de M. Rateau, mais de toutes les propositions du même genre.

En revanche, l'autre rapporteur, M. Dezeimeris, oubliant dans son zèle qu'il était seulement chargé de faire un rapport sur l'urgence de la proposition de M. Billault, a conclu tout net à l'adoption de cette proposition.

La Chambre a fixé au 29 janvier la discussion du rapport de M. Grevy. La journée aura été décisive.

---

Une loi contre les clubs était réclamée comme un besoin social. Chaque jour ces réunions devenaient de plus en plus menaçantes. Le vol, l'assassinat y étaient tous les jours prêchés ouvertement. M. le ministre de l'intérieur est allé au-devant de l'ennemi en présentant d'urgence une loi qui interdit les clubs et les atteint sous quelque forme qu'ils se produisent. M. Sénard, au nom de la commission chargée d'apprécier l'urgence de la loi, a conclu qu'il n'y avait pas lieu à prononcer cette urgence.

Dans la courte discussion qui a suivi, M. Odillon Barrot s'est contenté de faire appel à la conscience de l'Assemblée. Les conclusions du rapport ont été soutenues par M. Ledru-Rollin. Sur la demande de quarante membres, la Chambre a procédé au scrutin secret au milieu d'une agitation extrême. L'urgence a été rejetée à la majorité de 418 voix contre 742.

---

Le *Constitutionnel* blâme vivement l'Assemblée d'avoir repoussé la discussion d'urgence du projet de loi sur les clubs :

« L'intérêt de l'ordre et de la société exige donc qu'on abrége, autant que possible, cette période d'agitation, et que la discussion publique vienne mettre promptement un terme aux fermens d'irritation qu'entretiennent les ennemis de la tranquillité publique. Plus la décision de l'Assemblée sera prompte, et plus l'anarchie, par l'exploitation habile de ces débats, réussira à entretenir dans le pays ces inquiétudes destructrices de toute paix et de tout travail.

« C'est précisément parce que la quest on touche à la Constitution, qu'il importe d'empêcher l'esprit de parti d'entretenir une fâcheuse confusion entre les clubs, ces écoles d'anarchie, dont on doit supprimer le déplorable enseignement, et le droit de réunion qui demeure intact après la fermeture des clubs. Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur la question, tous les bons citoyens doivent comprendre qu'il était souhaitable que les doutes fussent promptement dissipés, et qu'une décision prochaine en donnant tort ou raison au ministère, enlèvât aux agitateurs le ressort dont ils comptent de se servir.

« L'Assemblée a pensé différemment, et sans vouloir imprimer sa décision, nous n'y trouvons aucune explication que le pays inquiet et alarmé puisse accepter. »

---

Immédiatement après le vote qui a repoussé la discussion d'urgence du projet de loi sur les clubs, une demande de mise en accusation du ministère a été déposée par M. Ledru-Rollin. Elle est ainsi conçue :

« Attendu que la politique anti-républicaine du ministère vient de se manifester par un fait attentatoire aux droits des citoyens et au principe fondamental de la souveraineté du peuple ;

« Attendu que le droit de réunion est un droit naturel et un droit politique et consacré dans la Constitution de la République française ;

« Attendu que, par le projet de loi présenté hier 26 janvier, sur la suppression des clubs, le ministère, s'est rendu coupable d'un acte qui est la violation flagrante des articles 8 et 51 de la Constitution ;

« Attendu que le ministère est responsable de ses actes, suivant l'article 68 de la Constitution, les représentans du peuple soussignés demandent la mise en accusation immédiate des ministres et leur renvoi devant la haute cour nationale, pour y être jugés conformément à l'article 91 de la Constitution.

« Paris, le 27 janvier 1849. »

Ont signé : Pierre Leroux, Astaix, Martin Bernard, Ollivier (Demosthènes), Gent (Alphonse), Pyat (Félix), Clément, Brives, Mathieu (Drôme), Benoist, Greppo, Ledru-Rollin, Doutre, Gambon, Proudhon, Pégot-Ogier, Pégot aîné, Joigneaux, Joly fils, Joly père, Cholat, Berthelon, Pergin-Fayolle, Terrier, Lefranc, Bavignier, Devillers, Bruys (Ancelot), Ménard, Mathé (Félix), Baune, Lignard, Robert (Yonne), Ch. Dain, James Demontry, Pelletier, Schœlcher, (V.). Detours, Th. Bac, Bravard-Toussaint, R. spail (Eugène), Vignerte, Germain Sarrut, Lamennais, Dubarry, Méchain, Perdiguier, Malek.

« Voici un mot en sommes, écrie le *Journal des Débats*; c'est le ministre des bulletins de la République, le ministre des pouvoirs illimités, l'homme sous l'administration duquel la France a goûté toutes les douceurs du régime des clubs et du régime des commissaires extraordinaire, qui demande la mise en accusation de M. Odilon Barrot et de M. Léon Faucher, coupables du crime d'avoir voulu rétablir l'ordre et la confiance en fermant ces ateliers de sédition d'où sont sorties les journées de mai et de juin.

« Nous nous abstiendrons de toutes réflexions. Le ministère avait remplis son devoir en présentant le projet de loi. La majorité a pensé que ce n'était pas là une question urgente! Soit. Mais alors il n'est pas urgent de faire rentrer le calme dans les esprits; il n'est pas urgent de faire revivre le crédit; il n'est pas urgent de relever les affaires et le commerce qui se meurent. La France est bien comme elle est. Nos finances peuvent rester comme elles sont. Tout cela est compris dans le vote par lequel la majorité de la chambre a décidé qu'il n'était pas urgent de s'occuper des clubs. Nous l'avouons, nous croyions que la conviction contraire était celle de l'immense majorité de l'Assemblée. Serait-il possible qu'un misérable intérêt de parti eût fait taire les consciences dans une pareille question, et qu'avant de s'occuper de la France qui gémit et qui souffre, la majorité eût trouvé plus urgent de poursuivre sa campagne contre le ministère? Rétablira-t-on la loi sur les clubs au futur cabinet pour qu'il en fasse au pays un don de gracieux avènement? Les républicains de la veille qui ont déchaîné les clubs veulent-ils avoir l'honneur de les relever? Nous n'entrons pas dans toutes ces considérations, qui sont pour nous, Dieu merci! d'un ordre bien secondaire. Nous aurions voulu la loi sur les clubs, quel que fût le ministère qui l'eût présentée. Notre conviction, à nous, est qu'il y aura toujours incompatibilité absolue entre les clubs et la paix publique. Mais rien n'empêchait la chambre, si elle le voulait, de modifier le projet du gouvernement dans le sens qu'a indiqué M. Senard, et de suspendre simplement les clubs pour un temps quelconque, au lieu de les supprimer et de les interdire. Ce qui est incroyable, c'est qu'on ait décidé qu'il n'était pas urgent de s'occuper de cette matière! La chambre a pris là une lourde responsabilité, nous le lui déplorons avec douleur! »

---

On dit que MM. Lamartine, Dufaure, Vivien et quelques autres membres modérés de la gauche, veulent s'interposer dans le débat sur la dissolution et amener une transaction par un amendement qui, en diminuant le nombre des lois organiques, abrégerait la durée de la session, dont le terme arriverait ainsi au mois d'avril. Cinq cents membres paraissent disposés à se rallier à cette transaction. D'un autre côté, on annonce que si la proposition Rateau est repoussée, 350 membres sont disposés à donner leur démission motivée.

L'Assemblée serait ainsi réduite à ne pouvoir voter au moins avec une force morale. Puis le pays ferait le reste.

---

On lit dans le *Toulonnais* du 27 janvier :

« La corvette à vapeur le *Caton*, commandée par M. Dupouy, capitaine de frégate, qui a transporté à Gaëte M. Giraud, cardinal-archevêque de Cambrai, a effectué avant-hier son retour sur notre rade.

« Ce bâtiment a débarqué M. Latour-d'Auvergne, secrétaire d'ambassade, que le gouvernement de la République avait envoyé en mission auprès du Pape, et qui a continué immédiatement sa route pour Paris.

« C'est seulement par le *Caton* que l'on a été informé à Gaëte des préparatifs qui ont eu lieu dernièrement dans notre port, et l'on interprétait diversement dans ce pays les intentions du gouvernement français.

« Des l'arrivée de l'archevêque de Cambrai à Gaëte, M. d'Harcourt, ambassadeur de la République française près le Saint-Père, fit prendre la mer à un vapeur, qui rentra bientôt après avec M. le vice-amiral Baudin, et plusieurs réunions diplomatiques eurent lieu les jours suivans. Le résultat de ces conférences, auxquelles ont assisté les représentans des diverses puissances catholiques, n'est pas bien connu, mais le bruit était généralement répandu que des mesures seraient prises prochainement dans l'intérêt du chef de la chrétienté.

« Il s'agirait d'abord de l'envoi par chaque puissance catholique d'un petit corps de troupes pour la garde du Pape.

« Au départ du *Caton*, le 23, il y avait devant Gaëte deux vapeurs français, plusieurs vapeurs espagnols, un portugais.

« On ne connaît aucune nouvelle importante de la Sicile, si non que les deux partis continuaient leurs préparatifs, et que la reprise des hostilités devient de plus en plus probable.

« Les Siciliens paraissent disposés à défendre leur indépendance jusqu'à la dernière extrémité. »

---

### COMPOSITION DE LA COUR NATIONALE.

Aux termes de la Constitution de 1848, voici comment doit être composée la haute cour nationale chargée de juger les attentats politiques, et à laquelle l'Assemblée nationale vient de renvoyer les inculpés du 15 mai.

La haute Cour est composée de cinq juges et de douze jurés.

Chaque année, dans les premiers jours de novembre, la cour de cassation nomme dans son sein, au scrutin secret et à la majorité absolue, les juges et les juges suppléans de la haute Cour. Les cinq juges devront siéger en définitive feront choix de leur président.

Les magistrats remplissant les fonctions du ministère public sont désignés par le président de la République, et, en cas d'accusation du président et des ministres, par l'Assemblée nationale.

Les jurés, au nombre de trente-six, et quatre jurés suppléans, sont pris parmi les membres des conseils généraux des départemens.

Les représentans du peuple n'en peuvent faire partie.

Lorsqu'un décret de l'Assemblée nationale a ordonné la formation de la haute cour de justice, et dans le cas prévu par l'article 68, sur la réquisition du président ou de l'un des juges, le président de la cour d'appel, et, à défaut de la cour d'appel, le président du tribunal de première instance du département tire au sort, en audience publique, le nom d'un membre du conseil général.

Au jour indiqué par le jugement, s'il y a moins de soixante jurés présens, ce nombre sera complété par des jurés supplémentaires tirés au sort par le président de la haute cour parmi les membres du conseil général du département où siégera la cour.

Les jurés qui n'auront pas produit d'excuse valable seront condamnés à une amende de 1,000 à 10,000 fr., et à la privation des droits politiques pendant cinq ans au plus. (Art. 91, 92, 94, 95 de la Constitution.)

---

M. Mazzini, chef de la jeune Italie, se trouve en ce moment à Marseille, ainsi que M. Fabrizzi, un des principaux chefs de la propagande italienne.

---

### ANGLETERRE.

Nous lisons dans le *Morning-Advertiser* :

« Si le ministère veut survivre aux vacances de Pâques; s'il ne veut pas être remplacé par un nouveau cabinet avant quinze jours de parlement, il faut que dans le discours de la couronne, il reconnaisse la nécessité de fortes réductions des dépenses nationales, et se prête toute la popularité et la prolongation de son pouvoir. Nous engageons le cabinet, dans son intérêt et dans celui du pays, à ne pas faire de réductions insuffisantes ou incomplètes. Le peuple anglais ne verrait pas avec plaisir que lorsque la France désarme dans des proportions considérables, l'Angleterre ne fît qu'un douzième de ce que fait la France. La France dépose un certain nombre de fusils, elle désarme. L'Angleterre doit désarmer de la même manière. Nous espérons que le parlement fera comprendre à nos ministres qu'il en doit être ainsi. Il ne faut pas nous laisser surpasser en véritable courage moral par nos voisins de France. »

Le *Morning-Chronicle* donne les nouvelles suivantes de Dublin :

« Plus de la moitié de cet hiver si réduite est maintenant écoulée, et personne ne se douterait que notre ville est la métropole d'un pays où la détresse règne avec plus de violence, car malgré la famine et les banqueroutes, les brillans équipages parcourent les rues; les audiences du comte de Clarendon offrent toujours le même luxe, et les amusemens suivent leur cours. Les marchands vous diraient que si les affaires sont limitées, les paiemens en argent sont plus fréquens et l'on entend peu parler de banqueroutes commerciales.

« Kingstown, qui tient à Dublin par un chemin de fer de six milles, s'est agrandi sous tous les rapports, et est devenu résidence d'agrément, pour la marine royale. Quant à moi, je pense que tout cela est de bon augure pour la fin de la misère où est plongé le pays. »

---

### RUSSIE.

Le ministre des finances de Russie a publié, sous la date du 9 janvier, un avis portant qu'aucune modification d'intérêt général ne sera apportée pour l'année 1849 au tarif des douanes de l'empire.

---

### ALLEMAGNE.

#### PRUSSE.

Les nouvelles de Prusse confirment les prévisions qu'ont fait naître les premiers résultats connus des élections primaires. Il est positif que ces élections ont été faites généralement dans un sens avancé. Ce résultat imprévu rend assez difficile la situation du ministère Brandebourg.

---

On lit dans *Journal de Francfort* :

« On a parlé ces jours-ci d'une Note que le cabinet de Prusse était à la veille de remettre au gouvernement central provisoire au sujet de la question de la Constitution. D'après des assertions dignes de foi, cette Note aurait principalement pour objet de déclarer que la Prusse envisage les traités de 1815 comme la base sur laquelle doit s'ériger le nouvel édifice constitutionnel. Toutefois le cabinet prussien regarde comme possible, et non contraire à l'esprit et à la teneur de ces traités, une autre union plus étroite, fondée sur une entente des différens états qui voudront y prendre part. On ajoute que des notes identiques seront adressées aux différens gouvernemens de l'Allemagne. »

---

### BELGIQUE.

On commence à meubler, à Bruxelles, une des ailes du palais du prince d'Orange qui est mis à la disposition des diplomates, appelés à prendre part aux conférences pour le règlement des affaires d'Italie.

Jusqu'ici le représentant de l'Autriche à ces conférences, n'a pas encore été, que nous sachions, désigné officiellement. Ce n'est qu'officieusement que le nom de M. Colloredo a été prononcé.

---

### ITALIE.

#### ETATS ROMAINS.

Le gouvernement provisoire de Rome, cédant au vœu des clubs, a décrété que les députés de la Constituante romaine auraient en même temps la qualité de députés à la Constituante italienne, dont ils formeront le noyau. Les autres Etats italiens sont chaudement invités à élire des députés constituans par le suffrage universel.

---

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Le décret par lequel le gouvernement de Rome proclame la Constituante italienne, apporte un nouvel élément de trouble aux deux autres Etats d'Italie, le Piémont et la Toscane, où régnait déjà une grande fermentation démocratique. Les statuts constitutionnels de ces Etats n'ont pas institué le suffrage universel; or c'est ce mode d'élection qui vient d'être décrété à Rome pour la Constituante italienne. Il faudra donc que les autres gouvernemens se lancent aussi dans les hasards du suffrage universel, et bientôt sans aucun doute on verra naître une même suffrage. Les élections des Chambres législatives. Déjà le décret romain cause à Florence une assez vive agitation, et il enhardit les exaltés à redoubler d'exigence contre le pouvoir, quoique les députations actuels du pouvoir appartiennent à ce parti. On ajoute à Florence des pétitions démocratiques pour la Constituante.

« Nous avons rapporté hier le refus du ministère piémontais de se joindre aux puissances catholiques en faveur du Pape. Le cabinet toscan vient de se prononcer dans le même sens, et de déclarer que la question romaine était de la compétence exclusive des Etats italiens. On oublie apparemment que le royaume de Naples, qui ne partage pas les mêmes vues, est aussi un Etat italien. »

« Les journaux italiens répandent une foule de bruits invraisemblables. Ainsi ils disent que 2,000 Espagnols viennent de débarquer à Naples pour reconduire le Pape à Rome; que l'on organise à Gaëte une batterie d'artillerie de campagne dans le même but; enfin ils prétendent que le Pape est en ce moment très malade. »

---

### PIÉMONT.

On écrit de Turin le 25 janvier :

« Ceux qui comptaient sur les élections pour le maintien de la paix peuvent se désabuser. Le ministère Gioberti arrive au pouvoir en embouchant la trompette guerrière, se trouve généralement appuyé par les choix connus des collèges électoraux. Les ministres ont eu des doubles, des triples, de quadruples élections.

Décidément, si la France veut tenir son rôle de modératrice des mouvements révolutionnaires de notre péninsule, il lui faut quelque chose de plus efficace que le congrès de Bruxelles.

« Don Bertran de Lis, ambassadeur de Sa Majesté Catholique près la cour de Sardaigne, a remis à l'abbé Gioberti une note de don Pidal, ministre des affaires étrangères à Madrid, contenant une invitation à un congrès en Espagne pour aviser à régler les affaires de Rome.

« S. M. Isabelle ne demande pas à intervenir pour les affaires temporelles. Il ne s'agirait que de régler le spirituel et d'aider le pape à reprendre ses pouvoirs à Rome.

« L'abbé Gioberti a répondu que Pie IX, étant sorti de Rome pour cause politique, il ne serait guère possible de l'y faire rentrer sans toucher à la politique.

« Si la note espagnole s'était bornée à cela, il eût été possible de s'entendre, mais don Pidal a eu la maladresse de toucher une corde sensible pour le cabinet de Turin : il est question, dans l'invitation diplomatique, d'appeler aussi l'Autriche à ce congrès.

« Je voudrais n'avoir pas à le dire, le ministre sardo ne s'est pas empressé de répondre qu'il ne reconnaît pas le droit au cabinet de Vienne de se mêler, en quoi que ce soit, des affaires d'Italie. »

---

### TOSCANE.

Le gouvernement toscan s'est, dit-on, réuni à celui du Piémont pour présenter, dans le même sens que l'a fait M. Gioberti contre toute intervention étrangère dans les affaires de Rome, cette question ne devant être résolue, d'après le cabinet de Florence, que par les Italiens. Une démonstration populaire a été faite à Florence, pour demander au ministère de présenter aux chambres une loi électorale pour la nomination de députés à la Constituante italienne qui doit siéger à Rome.

---

### ESPAGNE.

Il n'est plus question de bruits de modification ministérielle. Le général Narvaez conserve la présidence du conseil, et le cabinet marche ferme et bien uni.

La chambre s'est réunie dans ses bureaux à l'effet de nommer la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la réorganisation de la banque.

Les mouvemens des troupes de la reine contre la faction de la Navarre sont très actifs : on espère que bientôt la Navarre sera délivrée de la présence des factieux.

---

La *Gazette de Madrid*, du 21, publie un projet de reconstitution de la banque de Saint-Ferdinand, soumis aux cortès. Ce projet paraît généralement approuvé.

Un bal très brillant a été donné le 20, par le ministre de France, M. Lesseps. Le président du conseil est le seul membre du cabinet qui ait assisté à ce bal.

On lit dans la seconde édition du *Clamor publico*, du 21 : « Il paraît hors de doute que M. le président du conseil des ministres est irrévocablement résolu à donner sa démission et à se retirer dans la vie privée. Nous donnerons à ce sujet des détails avec toute la circonspection voulue, si ce projet se réalise. »

Les lettres de Madrid disent que ces rumeurs doivent être accueillies avec réserve.

Le *Fonento* de Barcelone, du 17, donne des détails sur l'échec de Cabrera, qui n'ajoutent rien à ce qui a déjà été publié à ce sujet :

« Toutes les lettres, dit ce journal, sont d'accord sur le découragement de Cabrera, qui ne s'attendait pas à être poursuivi avec tant d'acharnement. Il paraît que le chef carliste a lui-même avoué qu'en gagnant Masanet, il n'avait dû son salut qu'au hasard, et que deux soldats arrivée de France, il ne s'était pas trouvé dans un pareil embarras. C'est en divisant son monde en petites bandes qu'il a pu échapper au général Concha. Lors de son départ d'Amer, Cabrera n'avait plus que 500 hommes et 80 chevaux. »

Les numéros des 18 et 19 du même journal, annoncent la soumission d'un grand nombre de factieux, aux troupes de la reine, dans la province de Tarragone.

On lit dans le *Journal des Pyrénées orientales* du 23 janvier :

« Nous apprenons à l'instant une nouvelle fort importante : Roger de Massanet, chef de bande du parti républicain, vient de faire sa soumission à la reine. Deux cents hommes qu'il commandait ont suivi son exemple, cette nouvelle est arrivée hier au consulat général d'Espagne à Perpignan. »

---

### DANEMARK.

*Affaires du Schleswig.* — Les inquiétudes qu'avait inspirées le projet bien connu de lord Palmerston de donner une position neutre au Schleswig entre l'Allemagne et le Danemarck, doivent naturellement augmenter, par la nouvelle que la Russie, la France et la Suède sont d'accord avec le noble lord. On ajoute que le cabinet russe exige l'ajournement de la question de succession, qui est le véritable nœud gordien des difficultés entre le Danemark et l'Allemagne.

---

### ETATS-UNIS.

Nous avons des nouvelles des Etats-Unis jusqu'au 13 janvier. La question de l'esclavage, l'une des plus graves difficultés du moment pour l'Amérique du Nord, était agitée de nouveau dans le congrès. Les abolitionistes qui s'y trouvent en majorité ont posé et tranché la question. 66 membres des Etats du Sud ont voté contre. Ils se sont ensuite réunis et l'un d'eux, M. Bayly, a proposé l'adoption d'une résolution qui n'était rien moins qu'une menace formelle de rompre le pacte d'union, si le vote de la chambre des représentans recevait son exécution. Cette proposition a été renvoyée à une commission de quinze membres, dont M. Bayly a été nommé président. Comme on le voit, la situation est menaçante, et nul ne peut prévoir comment elle se dénouera.

Le résultat des essais faits à la monnaie de Philadelphie, sur l'or envoyé de la rivière Sacramento (Californie), est de plus en plus satisfaisant. Mais une nouvelle source de richesse a été découverte aussi sur ces bords privilégiés. C'est le cinabre, que l'on y recueille en grande abondance, et dont la qualité paraît très-supérieure. Les dernières nouvelles d'Amérique apportent des détails sur le expériences de M. Paterson, directeur de la monnaie, desquels il résulte que ce cinabre natif donne, à la distillation, 31 pour cent de mercure.

---

### MEXIQUE.

Cet Etat est toujours le théâtre des crimes les plus audacieux; les journaux continuent à exprimer de vives appréhensions au sujet des tendances annexionnistes manifestées à Tampico. Suivant eux, l'annexion de l'Etat de Tamaulipas aux Etats-Unis serait un premier pas qui conduirait l'Union à absorber graduellement, et pre-qu'à son insu, la totalité du Mexique. En cela, ils n'ont pas tort. Ils engagent vivement le gouvernement à réprimer, par les moyens les plus énergiques, ces velléités qui ne tendent à rien moins qu'au démembrement du territoire.

---

### DERNIÈRES NOUVELLES D'EUROPE.

#### FRANCE.

*(Paris 2 février.)*

Les journaux de Paris publient, dans son entier, la dépêche télégraphique qu'on vient de lire plus haut et que les journaux de Marseille ne nous ont fait parvenir qu'incomplètement.

La voici :

« Un complot formé par les meneurs de sociétés secrètes qui espéraient attirer dans leurs rangs quelques mécontens de la garde mobile, a été déjoué dans la journée d'hier.

« Les troupes ont occupé en peu d'heures les postes qui leur étaient assignés.

« La garde nationale s'est rendue en grand nombre et avec enthousiasme à l'appel qui lui était fait pour la défense de l'ordre.

« L'autorité a opéré plusieurs arrestations.

« Grâce à ce déploiement de force, qui a été aussi décisif que prompt, l'ordre a été maintenu.

« L'attitude prise par le gouvernement, rassurant les esprits, a déterminé une hausse dans les fonds publics.

« L'assemblée nationale a repoussé, à une majorité de 9 voix, les conclusions du rapport de M. Grevy.

« La capitale jouit de la plus parfaite tranquillité. »

---

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Le nombre des arrestations opérées à l'occasion des événemens du 29 janvier s'élève aujourd'hui à plus de deux cents, et, par suite des perquisitions faites au domicile de quelques uns des inculpés, des documens d'une haute importance ont été placés sous la main de la justice.

« Nous ignorons qu'au nombre des pièces saisies il en est une qui indiquerait comment devait être organisée la victoire de l'insurrection. Voici quelques unes des principales dispositions mentionnées sur ce programme révolutionnaire, où se trouvent aussi, dit-on, quelques uns des noms des membres du comité de salut public :

« Dissolution de l'Assemblée Nationale, établissement d'un comité de salut public;

« Annulation de la Constitution;

« Emprisonnement de la famille Bonaparte;

« Suppression de la liberté de la presse pendant deux ans;

« Suspension de la liberté individuelle pendant trois mois pour les *épurations*;

« Jugement par une commission de tous ceux, officiers ou magistrats, qui auraient pris part au jugement des transportés;

« Etablissement du papier-monnaie pour le remboursement de la rente;

« Mise en jugement des ministres depuis 1830;

« Droit au travail;

« Dissolution de la garde nationale;

« Adoption du drapeau rouge avec le triangle des associations;

« Impôt progressif, confiscation des biens de tous les *émigrans* et de tous ceux qui seraient condamnés révolutionnairement, etc., etc. »